CONSTRUCTION DE DÉFENSE CANADA

DEFENCE CONSTRUCTION CANADA

Plan sur l’accessibilité

2026 à 2028

Formats substituts

Le présent document est disponible dans les deux langues officielles, dans les formats accessibles suivants :

- impression papier
- *gros caractères*
- *braille*
- format audio
- format *électronique*.

Vous pouvez demander un exemplaire du présent plan en communiquant avec CDC comme indiqué ci-dessous :

- Téléphone : 613-998-9548 ou 1-800-514-3555 (sans frais)
- Courriel : accessibilite@dcc-cdc.gc.ca ou accessibility@dcc-cdc.gc.ca
- Formulaire de rétroaction sur la page Accessibilité du site Web de CDC
- Téléc. : 613-998-1061
- Poste :

  Construction de défense Canada
  Constitution Square, 19e étage
  350, rue Albert
  Ottawa (Ontario) K1A 0K3

  a/s de : Ressources humaines, Accessibilité

Glossaire

À titre de référence, nous avons ajouté des liens vers les termes clés dans le glossaire à la fin du présent document.

Hyperliens

Ce document contient deux styles clairement distinctifs d'hyperliens pour faciliter la navigation du lectorat. Les liens vers des sites externes s'affichent en texte romain bleu souligné en bleu (par exemple, lien externe), alors que les liens menant ailleurs dans le présent document s'affichent en texte en italique bleu souligné en noir (par exemple, *lien interne*). Ces repères visuels permettent au lectorat de distinguer aisément s'il est dirigé vers une source externe ou vers autre section du document.

Table des matières

Sommaire 4

Contexte 5

Introduction 5
Engagement de CDC à l'égard de l'accessibilité 6
Commentaires 7

Initiatives réalisées à ce jour 8

Initiatives prévues 10

Emploi 10
Environnement bâti (bâtiments et lieux publics) 10
Technologies de l'information et des communications (TIC) 11
Communications, autres que les TIC 12
Acquisition de biens, de services et d'installations 12
Conception et prestation de programmes et de services 13
Transports 13

Consultations 14

Glossaire 15

Annexe A : Commentaires des employés 16

Sommaire

Construction de Défense Canada (CDC) offre un soutien dans le domaine de l'infrastructure et de l'environnement au ministère de la Défense nationale et au Centre de la sécurité des télécommunications.

À titre de société d'État fédérale, CDC est assujettie à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA).

Depuis 2019, CDC s'efforce de recenser et d'éliminer les *obstacles* dans ses systèmes, ses environnements physiques et ses communications dans le but de contribuer à la création d'un Canada exempt d'obstacles d'ici 2040.

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'accessibilité, CDC a travaillé en collaboration avec des experts-conseillers externes en 2025 pour examiner ses lieux de travail et ses systèmes d'emploi. Cet exercice visait à évaluer les éléments prioritaires de l'*environnement bâti* (bâtiments et espaces physiques) et des transports en vertu de la LCA, à analyser de manière objective le cycle de vie de l'emploi et à consulter les employés en situation de *handicap*. Ces examens ont permis de recueillir des informations, des commentaires et des recommandations très utiles qui ont servi de base à ce plan et qui façonneront les initiatives futures.

Le présent plan énonce les autres travaux que CDC entend réaliser entre 2026 et 2028, notamment les suivants :

- fournir aux employés et aux candidats un accès à l'emploi exempt d'obstacles
- prévoir des initiatives à court, moyen et long terme pour éliminer les obstacles dans l'*environnement bâti* de CDC
- améliorer l'accès aux logiciels et aux appareils d'assistance
- mettre en place un soutien et des ressources en *langage clair*
- adapter et améliorer en permanence le processus d'approvisionnement et la prestation des services du point de vue de l'accessibilité
- revoir les politiques et les offres d'emploi pour tenir compte des obstacles liés aux transports.

Outre les *consultations* menées dans le cadre de l'examen de l'accessibilité, les personnes en situation de handicap ont également fourni des commentaires sur le projet de plan. CDC produira des rapports d'étape en 2026 et en 2027, et publiera un nouveau plan en 2028 fondé sur les progrès accomplis, les commentaires des intervenants et les priorités du gouvernement.

Contexte

Introduction

Construction de Défense Canada (CDC) offre des services novateurs et rentables en matière de passation de marchés, de gestion de contrats de construction, d'infrastructure et d'environnement, et fournit du soutien au cours du cycle de vie afin de répondre aux impératifs de défense du Canada. Le ministère de la Défense nationale et le Centre de la sécurité des télécommunications sont les clients-partenaires de CDC.

L'effectif de CDC est réparti dans des bureaux situés sur les bases des Forces armées canadiennes partout au Canada, dans sept bureaux régionaux et au siège social à Ottawa. Des membres du personnel de CDC sont également déployés pour appuyer les missions militaires à l'étranger.

En tant que société d'État fédérale, CDC est assujettie à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) et à son règlement qui visent à favoriser la transformation du Canada en un pays exempt d'obstacles d'ici 2040. Conformément à ces textes réglementaires, CDC met à jour son *plan sur l'accessibilité* tous les trois ans et publie des rapports d'étape chaque année.

Le groupe de travail sur l'accessibilité de CDC comprend des cadres supérieurs de l'ensemble de l'organisation. Ce groupe met en œuvre et supervise des initiatives visant à éliminer les *obstacles* liés à l'emploi et à fournir des mesures d'adaptations.

En 2025, le groupe de travail sur l'accessibilité a confié à un expert-conseil en accessibilité le mandat d'examiner l'*environnement bâti* de CDC et d'organiser des groupes de discussion avec les personnes en situation de *handicap* de CDC. Les résultats de cet examen ont permis de définir les objectifs de CDC en matière d'accessibilité et guideront les initiatives futures.

Lors de l'élaboration de ce plan, CDC a mené des consultations auprès de personnes en situation de handicap et a demandé de la rétroaction sur les mesures qu'elle pourrait prendre ou améliorer pour accroître l'accessibilité. De plus amples informations sur l'accessibilité sont disponibles sur le site Web de CDC.

Le plan sur l'accessibilité pour la période 2026-2028 fait état de la marche à suivre pour rendre CDC plus accessible et plus inclusive.

Engagement de CDC à l'égard de l'accessibilité

CDC s'engage à faire progresser l'accessibilité en temps opportun, en se fondant sur les principes de la LCA :

- toute personne doit être traitée avec dignité
- toute personne doit avoir les mêmes chances d'épanouissement
- toute personne a droit à une participation pleine et égale dans la société
- toute personne doit avoir concrètement la possibilité de prendre des décisions pour soi-même, avec ou sans aide
- les lois, les politiques, les programmes, les services et les structures doivent tenir compte de l'intersection des différents types d'obstacles et de discrimination
- les personnes en situation de handicap doivent participer à l'élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures, et
- les normes et règlements en matière d'accessibilité doivent être établis dans le but d'atteindre le niveau d'accessibilité le plus élevé.

Pour ce faire, CDC œuvrera à prévenir, à cerner et à supprimer les obstacles à l'accessibilité et veillera à ce que les membres de son personnel et les candidats aux postes ne se heurtent à aucun obstacle à l'emploi ou à l'accès aux lieux de travail de CDC.

CDC s'engage à poursuivre un dialogue continu avec les personnes en situation de handicap et leurs alliés, et à intégrer à la planification, dans la mesure du possible, les commentaires reçus afin d'améliorer l'accessibilité pour tous.

Responsabilité

Le groupe de travail sur l'accessibilité de CDC se réunit tous les trimestres pour établir les priorités et passer en revue le plan d'accessibilité, les rapports d'étape et les commentaires de rétroaction reçus. Il s'appuie sur ces informations pour élaborer des objectifs annuels et affecter les ressources nécessaires. L'équipe des Ressources humaines chargée de l'accessibilité se réunit avec les responsables des services de la Société huit à dix fois par an pour documenter les progrès réalisés par rapport aux objectifs et confirmer les échéances. CDC met les projets de plans et les rapports d'étape à la disposition des employés qui se déclarent en situation de handicap et qui acceptent d'être contactés à des fins de rétroaction et d'élaboration de programmes.

Commentaires

Le plan sur l'accessibilité de CDC a été élaboré à l'aide des commentaires de divers intervenants. La Société est toujours disposée à recevoir les avis relativement à ce plan, à son processus de rétroaction, à ses rapports d'étape et à tout obstacle rencontré.

Notre processus de rétroaction est simple. Pour faire part de vos commentaires anonymement ou en incluant votre nom et vos coordonnées, vous n'avez qu'à utiliser l'un des moyens suivants :

- Téléphone : 613-998-9548 ou 1-800-514-3555 (sans frais)
- Courriel : accessibilite@dcc-cdc.gc.ca ou accessibility@dcc-cdc.gc.ca
- Formulaire en ligne : sur la page Accessibilité du site Web de CDC
- Téléc. : 613-998-1061
- Par la poste à l'adresse suivante :
  Construction de défense Canada
  Constitution Square, 19e étage
  350, rue Albert
  Ottawa (Ontario) K1A 0K3

  a/s de : Ressources humaines, Accessibilité

Comment CDC utilise-t-elle les commentaires de rétroaction?
Le groupe de travail sur l'accessibilité recueille des commentaires sur le plan sur l'accessibilité et les rapports d'étape annuels auprès des personnes en situation de handicap qui ont consenti à être contactées par le biais de l'enquête sur l'auto-identification *Soyez du nombre!*

L'équipe des Ressources humaines chargée de l'accessibilité passe en revue tous les commentaires reçus et en accuse réception, à moins qu'ils n'aient été soumis de manière anonyme. L'équipe communique les commentaires aux responsables des services de la Société et au groupe de travail sur l'accessibilité afin de déterminer la faisabilité et d'établir des échéanciers réalistes pour la mise en œuvre des suggestions retenues.

Chaque plan sur l'accessibilité ou rapport d'étape annuel comprend une description du processus de consultation et un résumé des commentaires de rétroaction. Les commentaires constituent la base des plans annuels et des mises à jour du plan sur l'accessibilité.

Initiatives réalisées à ce jour

CDC a formé le groupe de travail sur l'accessibilité en 2024 pour superviser et orienter la mise en œuvre des initiatives en matière d'accessibilité. Les paragraphes suivants résument les mesures prises depuis 2023 dans les domaines prioritaires définis dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* :

Emploi

- Recours aux services d'un expert-conseil en équité en matière d'emploi pour qu'il réalise une étude des systèmes d'emploi des politiques et procédures de CDC en matière d'emploi afin de repérer et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité
- Mise sur pied de groupes de discussion pour les personnes en situation de handicap en octobre 2025 afin de discuter des obstacles à l'accessibilité au sein de CDC

Environnement bâti (bâtiments et lieux publics)

- Élaboration d'une approche appropriée d'évaluation des lieux physiques et des lieux de travail
- Recours aux services d'un expert en accessibilité afin de cerner les obstacles pour les personnes atteintes de troubles auditifs, de neurodivergence, de handicaps physiques, de troubles mentaux et de troubles cognitifs
- Réalisation, en juillet 2025, d'évaluations détaillées pour quatre sites de CDC à Kingston, en Ontario, considérés comme représentatifs de l'environnement bâti de CDC
- Organisation, en août 2025, de discussions de groupe et d'entretiens avec des employés de CDC responsables de divers bureaux et sites de travail au Canada

Technologies de l'information et des communications (TIC)

- Constitution du groupe de travail sur l'accessibilité des technologies de l'information (TI), coprésidé par la directrice, Technologie de l'information, et l'architecte du système Microsoft 365 de CDC, dans le but d'élaborer le plan sur l'accessibilité des TI de CDC et de rendre compte de l'état d'avancement des activités d'accessibilité liées aux TI
- Intégration des exigences en matière d'accessibilité pour la sélection et l'achat de nouveaux logiciels et applications
- Adoption de la pratique selon laquelle les nouveaux achats doivent être conformes aux exigences des règles pour l'accessibilité des contenus web (WCAG)
- Vérification de la conformité du nouveau système de gestion de la formation de CDC aux règles WCAG 2.1 AA
- Compilation d'un catalogue des fonctions d'accessibilité disponibles dans les applications de Microsoft 365 et présentation de ces fonctions à tous les employés via une page intranet dédiée. Le catalogue met en avant les fonctions qui facilitent l'accessibilité en matière d'audition, de mobilité, d'apprentissage et de vue, aidant ainsi les employés à mieux comprendre les outils adaptés à divers besoins et à les utiliser
- Collaboration avec l'équipe des Ressources humaines chargée de l'accessibilité et l'équipe des Communications dans le but de promouvoir une activité simple et attrayante de chasse aux trésors en mai 2025 visant à encourager les employés à se familiariser avec les fonctions d'accessibilité indiquées sur la page intranet de la TI

- Recherche proactive et identification des meilleures solutions logicielles pour aider les employés souffrant de troubles de la vue, de l'audition, de la mobilité et de l'apprentissage, dans le but de disposer de solutions facilement accessibles sur demande

Communications, autres que les TIC

- Réalisation d'un audit de l'accessibilité du Web en juin 2023, dont les résultats serviront de base aux discussions avec le fournisseur externe de services Web de CDC et ayant pour but de combler les lacunes en matière d'accessibilité
- Mise en place d'une procédure visant à publier les documents d'informations sur la Société sous forme de fichiers PDF sur le site Web de CDC
- Mise à jour de la politique d'accessibilité afin d'y inclure une procédure opérationnelle normalisée pour répondre à toutes les demandes de documents dans des formats accessibles, comme les impressions papier, les *gros caractères*, le *braille* ainsi que les formats audio ou *électronique*
- Réalisation d'un audit en *langage clair* des documents en français et en anglais

Acquisition de biens, de services et d'installations

- Identification des fournisseurs susceptibles de fournir des documents dans des formats accessibles
- Établissement d'un processus d'ajout ou d'amélioration de fonctions d'accessibilités lors de tout renouvellement ou future acquisition de services relativement au portail électronique d'approvisionnement
- Retrait d'une clause des documents d'approvisionnement relatif à la conception-construction modifiée afin d'élargir le processus à un plus grand nombre de proposants
- Désignation d'une personne-ressource à laquelle les soumissionnaires peuvent poser des questions directement, afin de rendre le processus de demande de propositions plus accessible
- Adoption de documents et de modèles d'approvisionnement approuvés par les associations de l'industrie, bien connus et reconnus par les soumissionnaires, afin de simplifier le processus d'approvisionnement et de le rendre plus accessible

Conception et prestation de programmes et de services

- Élaboration d'une procédure opérationnelle normalisée sur l'accessibilité à l'intention de l'équipe des Ressources humaines chargée de l'accessibilité et qui sera suivie pour demander des documents en formats accessibles
- Publication d'un article dans le bulletin d'information interne de CDC sur l'importance d'un lieu de travail sans parfums pour accroître la sensibilisation aux handicaps invisibles
- Recherche des pratiques exemplaires en matière de diffusion d'avertissements avant les séances de formation dont le contenu est de nature potentiellement délicate
- Adoption d'une méthode et d'un cadre pour mesurer l'accessibilité des programmes de formation interne

Transports

- Mandat d'examiner les obstacles liés aux transports confié à un expert-conseil externe

Initiatives prévues

La section qui suit présente les initiatives que CDC a prévu d'entreprendre au cours des trois prochaines années et au-delà pour accroître l'accessibilité dans tous les secteurs d'activité sur lesquels la Société exerce un contrôle.

Emploi

En 2025, CDC a retenu les services d'un expert-conseil externe pour qu'il examine les systèmes d'emploi afin de relever d'éventuels obstacles à l'accessibilité dans les politiques et les procédures d'emploi et d'élaborer un plan d'action pour l'équité en matière d'emploi en 2026-2027. Cette étude a identifié des obstacles dans les processus d'intégration et d'adaptation. Au cours des trois prochaines années, le groupe de travail sur l'accessibilité, conjointement avec des experts en matière d'accessibilité, passeront en revue le plan d'action et établira des échéanciers pour :

- Mettre en œuvre les changements identifiés dans le cadre de l'examen des systèmes d'emploi afin d'améliorer l'accessibilité des politiques et procédures en matière d'emploi, notamment en incorporant des documents d'intégration accessibles et en examinant si les documents clés sont rédigés dans un *langage clair* afin de répondre aux divers besoins d'apprentissage et de communication.

  Calendrier : La mise en œuvre débutera en 2027 et l'état d'avancement sera indiqué dans les rapports d'étape annuels sur l'accessibilité.

- Évaluer les outils permettant de rationaliser le processus d'application de mesures d'adaptation de CDC.

  Calendrier : 31 décembre 2026

- Mettre en œuvre et communiquer les améliorations apportées au processus d'application de mesures d'adaptation de CDC en fonction des conclusions de l'évaluation, par exemple en fournissant des directives plus claires à propos des demandes de mesures d'adaptation et en fixant des délais de réponse à ces demandes cohérents afin de garantir un suivi rapide.

  Calendrier : 31 décembre 2027

Environnement bâti (bâtiments et lieux publics)

L'étude sur l'accessibilité a identifié plusieurs obstacles à l'accessibilité au niveau de l'environnement bâti de CDC, tels que l'éclairage, l'accès aux fournitures et aux espaces de travail, et les entrées inaccessibles de certains bureaux. Au cours des trois prochaines années, le groupe de travail sur l'accessibilité déterminera les prochaines mesures à prendre pour :

- Dresser une liste de contrôle des meilleures pratiques afin de garantir l'accessibilité des réunions, des forums et des événements spéciaux en personne.

  Calendrier : 31 mars 2026

- Préparer un plan pour éliminer les obstacles dans l'environnement bâti à court, moyen et long terme (accès facile aux cuisines et aux fournitures dans tous les bureaux de CDC).

  Calendrier : 31 décembre 2026

- Élaborer des directives visant à rendre les lieux de travail des sites plus accessibles, par exemple modifier l'aménagement des locaux en déplaçant le mobilier afin d'élargir les aires communes et d'améliorer la mobilité des personnes utilisant des fauteuils roulants ou d'autres aides à la mobilité.

  Calendrier : 31 décembre 2026

- Discuter avec le client-partenaire de ses initiatives en matière d'accessibilité et de la possibilité de coordonner les efforts concernant les aires communes.

  Calendrier : 31 décembre 2027

Technologies de l'information et des communications (TIC)

Au cours des trois prochaines années, le groupe de travail sur l'accessibilité des technologies de l'information de CDC mènera plusieurs initiatives visant à cerner et éliminer les obstacles au niveau des logiciels d'accessibilité et des technologies d'assistance, notamment :

- Mettre la dernière main au processus de sélection et d'acquisition de solutions logicielles d'accessibilité approuvées par CDC et facilement accessibles aux employés atteints de déficiences visuelles, cognitives et auditives, ainsi que de problèmes de mobilité. Établir une procédure afin que CDC conserve en permanence deux licences pour des applications logicielles approuvées de reconnaissance vocale et de *lecture d'écran*.

  Calendrier : 31 mars 2026

- Faire en sorte que les sites disposent de ressources approuvées à l'avance pour équiper les employés d'appareils d'assistance, dont des casques antibruit, des souris et des claviers accessibles et d'autres outils adaptés à divers besoins physiques et sensoriels.

  Calendrier : 31 mars 2026

- Participer aux discussions sur l'intégration de logiciels et d'appareils facilitant l'accessibilité dans le processus d'intégration.

  Calendrier : 31 décembre 2028

- Étudier des solutions visant à ajouter des appareils d'assistance auditive à l'intention des employés malentendants dans les salles de réunion de CDC.

  Calendrier : 31 décembre 2028

Communications, autres que les TIC

CDC a détecté des obstacles liés à la communication des progrès et des initiatives en matière d'accessibilité. CDC continuera à accorder la priorité aux documents accessibles et rédigés dans un *langage clair* afin de permettre aux destinataires visés de trouver les informations dont ils ont besoin, de comprendre ces informations et de les utiliser.

- Élaborer un plan pour la création et la diffusion de formations et de directives sur le langage clair.

  Calendrier : 31 décembre 2026

- Mettre à jour l'intranet de CDC par l'ajout de ressources en langage clair.

  Calendrier : en cours

- Trouver des fournisseurs de services de conversion de documents en formats accessibles, comme le *braille*, les *gros caractères* et les formats PDF accessibles afin de répondre à la demande accrue.

  Calendrier : en cours

- Mettre à jour la page Accessibilité sur l'intranet de CDC afin de fournir des ressources sur les demandes de mesures d'adaptation, de la formation et un lien vers le catalogue des technologies accessibles.

  Calendrier : 31 décembre 2026

- Examiner la nouvelle norme sur le langage clair d'Accessibilité Canada.

  Calendrier : 31 décembre 2028

Acquisition de biens, de services et d'installations

Quoique DCC n'ait pas identifié des obstacles au niveau de l'acquisition des biens, de services et d'installation, la Société continuera d'organiser des réunions à intervalles réguliers avec les représentants de l'industrie pour obtenir leurs commentaires et suggestions en vue d'améliorer le processus d'approvisionnement.

- L'équipe d'approvisionnement de CDC examinera de nouveaux guides techniques sur l'approvisionnement en biens et services accessibles afin de s'assurer que CDC continue à suivre les pratiques exemplaires à cet égard.

  Calendrier : 31 décembre 2028

Conception et prestation de programmes et de services

Quoique CDC n'ait pas identifié des obstacles actuels au niveau de la conception et prestation de programmes et de services, la Société poursuivra ses efforts pour éliminer les obstacles dans ses programmes et services. Au cours des trois prochaines années, CDC œuvrera à :

- Prodiguer des conseils sur la création de présentations PowerPoint accessibles.

  Calendrier : 31 décembre 2025

- Mettre à jour la politique d'accessibilité de CDC afin qu'elle reflète les conclusions de l'étude des systèmes d'emploi.

  Calendrier : 31 mars 2026

- Évaluer l'accessibilité des fonctions (sous-titres, transcriptions et polices et couleurs accessibles) d'un échantillon de programmes de formation interne de CDC.

  Calendrier : 31 mars 2026

- Rédiger un avertissement standard et des lignes directrices d'utilisation avant les séances de formation dont le contenu est de nature potentiellement délicate.

  Calendrier : 31 mars 2026

- Trouver et mettre en œuvre une formation et des activités sur l'accessibilité à l'intention des employés et des superviseurs afin de sensibiliser davantage à la neurodiversité, à la santé mentale et aux handicaps invisibles et de favoriser une culture d'entreprise plus inclusive et plus accueillante.

  Calendrier : 31 mars 2027

Transports

Selon les lignes directrices de la Commission canadienne des droits de la personne sur les exigences en matière de transports en vertu du Règlement canadien sur l'accessibilité, CDC doit examiner ses politiques, programmes, pratiques et services afin de repérer et d'éliminer les obstacles liés aux transports et d'éviter d'en créer de nouveaux.

CDC élaborera un plan d'action pour réaliser ce qui suit :

- passer en revue les politiques et procédures de déplacement dans une optique d'accessibilité
- déterminer l'accessibilité des véhicules que CDC met à la disposition de ses employés
- consulter les personnes en situation de handicap pour connaître les obstacles aux déplacements qu'ils peuvent rencontrer, notamment l'absence de solutions de transports accessibles
- identifier des partenaires compétents pour éliminer les obstacles liés aux transports
- dresser une liste de contrôle des obstacles liés aux transports qui seront pris en compte lors de la sélection des nouvelles installations de CDC.

  Calendrier : 31 décembre 2027

Consultations

Pour élaborer son plan sur l'accessibilité, CDC a consulté ses employés à l'étape de la collecte des données ainsi que lors de la préparation de l'ébauche du plan.

Les commentaires résultant de *consultations* précédentes ont été pris en compte pour élaborer le plan.

Dans le cadre de l'étude sur l'accessibilité de CDC, des experts-conseils externes ont animé un groupe de discussion en anglais et un autre en français avec des employés de CDC qui s'identifient comme des personnes en situation de handicap. Les commentaires issus de ces consultations seront examinés par le groupe de travail sur l'accessibilité au début de l'année 2026 et un résumé des commentaires recueillis sera inclus dans le prochain rapport d'étape sur l'accessibilité.

Les employés de CDC ont également été invités à faire part de leurs commentaires sur une ébauche détaillée du présent plan. Un résumé de ces commentaires figure à l'*annexe A*.

Glossaire

Braille : Un système de points en relief que les personnes aveugles ou ayant une basse vision peuvent lire à l'aide de leurs doigts.

Consultation : La sollicitation de commentaires auprès de personnes handicapées lors d'événements, par voie électronique ou par écrit, au moyen de documents ou d'enquêtes. La LCA exige que les organisations consultent les personnes handicapées au moment de préparer leurs plans sur l'accessibilité et leurs rapports d'étape, et décrivent la façon dont elles mènent leurs consultations.

Environnement bâti : Les bâtiments et lieux physiques où des obstacles peuvent empêcher la pleine participation des personnes en situation de handicap.

Formats substituts : L'information est présentée dans un autre format qui est accessible aux personnes handicapées. Il est notamment question de texte audio, électronique, en braille et en gros caractères.

Gros caractères : Un texte dont la taille de la police est supérieure aux 12 points habituels et qui comprend d'autres fonctions d'accessibilité.

Handicap : Une déficience ou limitation fonctionnelle qui nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société. La déficience peut être physique, mentale, intellectuelle, cognitive, sensorielle et il peut s'agir d'un trouble d'apprentissage ou de la communication. Le handicap peut être de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non.

Langage clair : Le langage clair, ou l'écriture claire, remplace le jargon et le langage complexe par des phrases plus courtes et des mots courants. Il permet au lecteur de repérer les informations clés, de comprendre le contenu dès la première lecture et de donner suite aux informations dont il a besoin.

LCA : La *Loi canadienne sur l'accessibilité*, L.C. 2019, ch. 10 et son règlement.

Lecteur d'écran : Un logiciel qui permet aux personnes atteintes d'une déficience visuelle de lire des textes sur un ordinateur ou un téléphone intelligent.

Obstacle : Tout élément qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes handicapées. Les obstacles peuvent être de nature physique, architecturale, technologique ou comportementale. Ils peuvent aussi être liés à l'information ou aux communications ou encore découler de politiques ou de pratiques.

Plan sur l'accessibilité : Un plan qui explique les mesures que prendra une organisation pour recenser, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité afin de rendre ses politiques, programmes, pratiques et services accessibles aux personnes handicapées.

Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) : Un ensemble de règles qui régissent la conception de sites Web pour que leur contenu et présentation soient accessibles.

Texte électronique : Un texte formaté pour être compatible avec la technologie adaptée qui aide les personnes handicapées. Il peut être lu à voix haute à l'aide d'un logiciel de synthèse vocale de texte ou d'un lecteur d'écran.

Annexe A : Commentaires des employés

Sujet	Commentaires
Emploi	• Certains emplois (p. ex., construction/travail manuel) ne sont pas accessibles à certaines personnes en situation de handicap • Peu de postes à temps partiel, options de réduction de la charge de travail et de partage d'emploi • Besoin de formation additionnelle sur la DEIA, en particulier pour les handicaps invisibles/non physiques • Processus de mesures d'adaptation complexe et peu clair
Environnement bâti	• Entrées avec marches ou escaliers rendent certains bâtiments inaccessibles • Adoption limitée de solutions favorisant l'accessibilité (p. ex., tapis d'aide à la mobilité, fauteuils roulants tout-terrain) • Retards dans le déneigement limitant l'accès • Accessibilité pour les handicaps invisibles (p. ex., perte auditive, neurodivergence) souvent négligée • Espaces de bureau bruyants nuisant à la concentration des employés ayant une perte auditive • Toilettes accessibles sans barres d'appui ou espace suffisant • Problèmes de qualité de l'air pour les personnes sensibles • Besoins en éclairage variables (faible luminosité pour migraines, forte luminosité pour d'autres) • Système de bureaux partagés (desk hotelling) difficile pour ceux qui ont besoin d'un espace fixe • Plans et itinéraires d'évacuation d'urgence pas toujours accessibles
Technologies de l'information et de la communication (TIC)	• Accès difficile aux logiciels spécialisés/adaptatifs en raison des politiques d'approbation et de sécurité • Solutions alternatives proposées souvent inadéquates • Le manque d'accès entraîne une baisse de productivité et un stress accru
Communications	• Les plans d'accessibilité précédents mal communiqués • Volume d'informations accablant et difficile à prioriser • Une communication excessive peut devenir un obstacle à l'engagement